

Latillé, le mercredi 24 septembre 2014

## Monsieur le Maire,

Notre association au cours des années précédentes s'est ému de différents problèmes afférents à l'environnement paysager et à la gestion des chemins ruraux de notre commune ainsi qu'à d'autres éléments qui nous paraissent être des sujets nécessitant votre attention.

Nous avions transmis nos observations, analyse et suggestions au maire précédent qui, malheureusement n'a guère tenus compte de nos doléances. Il a par ailleurs permis à certaines personnes concernées de s'affranchir des lois de la République qui régissent le code rural en ne respectant pas les directives du P.L.U.

Nous avons listé les sujets qu'il nous semble nécessaire de traiter pendant votre mandature. Plusieurs chemins sont envahis par la végétation et relativement défoncés interdisant leur emprunt et nous souhaitons que vous examiniez les possibilités permettant de les rendre accessibles à la circulation des promeneurs, vététiste, cavaliers, etc. Leur remise en état en conservant les haies qui les bordent permettrait à des organisateurs de randonnées de boucler complètement le territoire de Latillé et de rendre notre commune plus attractive. La circulation des véhicules de secours s'en trouverait facilitée :

- Le chemin du Lac noir à la Giborlière a été nettoyé sur environ 300 mètres en raison des travaux de renforcement du réseau électrique. Il reste une petite longueur à réaménager (à peu près 200 mètres).
- Le chemin qui relie la route de Lavausseau au village du Bricou est impraticable.
- Le chemin de la Giborlière à la route départementale 27 comporte des ornières profondes.
- Le chemin de la Borne aux Moines à la Giborlière présente des fondrières importantes vers la déchetterie, sa partie terminale est obstruée par des épines et un gouffre qui le borde, devrait à notre avis être sécurisé.
- Le chemin de la Collinière à Pont Aubert est occupé par la végétation jusqu'à la route de Sceaux à Brun.
- Quant au chemin de la Tourette, le ravinement dû aux eaux pluviales a creusé son revêtement rendant le cheminement pour les piétons difficile. La solution pour empêcher l'eau d'y circuler de façon abondante en surface consisterait peut être à y installer une conduite d'évacuation qui pourrait recevoir cette eau par un trottoir central communiquant avec la buse par des ouvertures grillagées. Cette conduite se terminant dans la grosse buse de la partie basse du chemin guiderait les eaux pluviales vers le réseau des eaux de la rue de la République.
  - Les habitants souvent âgés qui empruntent régulièrement cet axe pour se rendre vers la supérette et le petit bourg nous ont dit qu'ils ne souhaitaient pas un revêtement en bitume ni une voie gazonnée car ils ont peur que ces structures deviennent glissantes du fait de la météorologie. Par ailleurs nous souhaitons qu'aucuns arbres ne soient plantés en bordure car ce sentier possède une très belle vue vers l'église, les routes de Chiré-en-Montreuil et d'Ayron. Cette

2

possibilité de prendre de très belles photographies est très appréciée par les marcheurs et randonneurs.

Pouvez-vous examiner avec les municipalités de Lavausseau et la Chapelle-Montreuil la possibilité de faire du chemin dit de la Chapelle un chemin de grande randonnée. Le mur qui clôture la mare du village du Lac noir est très dégradé. Un ravalement et une consolidation est souhaitable car il appartient par sa construction suite à une loi votée sous le Second Empire au petit patrimoine. Nous désirons une réfection du four à chaux de la route de Benassay ainsi qu'une mise en valeur par une plantation d'arbres et de plantes du terrain sur lequel il est construit.

La peinture des grilles entourant le jardin de la grotte de l'église s'étiole fortement. Il en est de même pour les rampes de l'escalier d'accès à la place des marronniers ainsi qu'aux barres de protection du calvaire.

Un petit lavoir existait près de la pompe de Bois-Guillon. Nous pensons qu'une reconstruction par un chantier jeune contribuerait à embellir le petit chemin de Bois Guillon à la Juptière.

Dans le cimetière de nombreuses tombes sont abimées ou détériorées dont des sépultures militaires. Pouvons-nous espérer leur rénovation ou leur restauration car elles comportent des sculptures remarquables et leur préservation est du ressort du petit patrimoine et pour les tombes des militaires à la charge de la municipalité quand il n'y a plus de descendants pour en assurer la conservation. Un accord avec des spécialistes formés par les compagnons du devoir tailleurs de pierres pourrait peut-être voir le jour sous votre égide.

Par ailleurs, nous souhaitons que la commune préserve les monuments funéraires de l'abbé LOTH (1<sup>er</sup> historien de Latillé et ancien infirmier pendant la Grande Guerre) et des donateurs au bureau de bienfaisance (M. PARE et MIle FOURE). A ce titre nous pensons qu'une commémoration pourrait mettre à l'honneur ces personnes en présentant leur sens du dévouement et du civisme au service de leurs concitoyens et habitants de Latillé.

Lors de la précédente mandature le puits banal de la Borne aux Moines a été bouché et ne permet plus d'y puiser de l'eau. Nous souhaitons que l'ancien maire explique le pourquoi de sa décision et qu'il nous informe des mesures prises au niveau de la sécurité et s'il a inscrit ce fait dans une délibération et l'a acté auprès d'un notaire.

Le tri et le classement des archives se continuent progressivement. Pouvez-vous créer un petit budget de fonctionnement pour l'achat de fournitures de bureau ?

Nous envisageons une exposition au cours de l'année 2015. A cet effet nous solliciterons l'attribution en fonction des éléments présentés de la salle des associations ou la salle des fêtes vraisemblablement pour un ou deux jours en fonction des souhaits de notre bureau.

Au cours de la décennie 1990-2000, les élèves de CM1/CM2 de la classe de Madame DESSABLE, avaient relaté sur des petits panneaux, l'histoire du patrimoine communal et des bâtiments remarquables, ainsi que de certains lieux.

Les panneaux ont subi l'outrage du temps et du vandalisme, l'un d'entre eux a même disparu. La mairie possède le double de ces textes, et nous pensons qu'une remise en état tout en assurant la préservation serait la bienvenue. Elle permettrait de valoriser le travail effectué par les enfants et

3

l'histoire communale, facilitant la découverte de notre commune et de son patrimoine.

Nous réitérons notre vœu d'être associés et consultés lorsque des sujets concernant le patrimoine rural, paysager et urbain sont débattus en délibérations.

Nous vous remercions, Monsieur le Maire, de l'examen que vous porterez à nos requêtes et de votre considération vis-à-vis de notre association et nous vous faisons part de notre souhait de travailler avec vous de façon constructive et pertinente pour la mise en valeur de Latillé.

Nous vous prions de croire Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments distingués.

M. Michel ALLERY Le Secrétaire